

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-cinq du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – M. Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (excusé) – Mme Ghislaine GISORS – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Mmes Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE (excusée) – M. Solaire COCO (excusé) – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**CRÉATION D'UN CONSEIL LOCAL
DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION
DE LA DÉLINQUANCE**

CM-2016-1S-DCS-07

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2211-1 à L.2211-5, L.5211-59 et D.2211-4 ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n°2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007, relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département ;

Vu la circulaire NOR INTK0800169C du 13 octobre 2008 relative aux Conseils Locaux et aux Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention ;

Considérant que le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D) constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans la ville ;

Considérant qu'il est opportun pour le Conseil municipal de créer un Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance afin de définir des priorités partagées en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité entre les institutions et les organismes publics et privés concernés ;

Considérant que la coexistence sur un même territoire d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance est possible ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la ville du Gosier présidé par le Maire ou son représentant.

Article 2 : De fixer comme suit la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, dans sa configuration plénière :

- Les membres de droit :
 - Le Maire, président de séance ;
 - Le Préfet de Région ou son représentant ;
 - Le Procureur de la République ou son représentant.
- Les représentants des services de l'Etat,
- Les élus de la commune désignés par le maire,
- Les représentants d'associations, établissements ou organismes agissant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

Article 3 : D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville est chargé de l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré à Gosier, le 25 février 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire
Le 1^{er} Adjoint au Maire



- José SEVERIEN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CRÉATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE

Date de transmission de l'acte : 07/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 07/03/2016

Numéro de l'acte : CM20161SDCS07 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160225-CM20161SDCS07-DE

Date de décision : 25/02/2016

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres